



**PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

Service de l'environnement

ARRAS, le 10 juillet 2023

Synthèse des contributions

établie au titre de l'article L. 123-19-1 II du Code de l'environnement dans le cadre de la mise en œuvre du principe de participation du public défini à l'article 7 de la Charte de l'environnement

Objet : Projet d'arrêté d'ouverture et de clôture de la chasse dans le département du Pas-de-Calais pour la campagne 2023/2024.

Contexte de la consultation :

En application de la Loi n° 2012-1460 du 27 décembre 2012 relative à la mise en œuvre du principe de participation du public défini à l'article 7 de la Charte de l'environnement, le projet d'arrêté d'ouverture et de clôture de la chasse dans le département du Pas-de-Calais pour la campagne 2023/2024 a été mis en consultation par voie électronique sur le site internet des services de l'État du Pas-de-Calais du 15 juin au 5 juillet 2023 inclus.

Résultat de la consultation :

À l'issue de la période de mise à disposition du public, le projet d'arrêté a fait l'objet de deux contributions, défavorables au projet.

Toutes les contributions et propositions déposées du 15 juin au 5 juillet 2023 inclus ont été considérées recevables. Il a été tenu compte de toutes les Contributions déposées pendant ce délai.

Les contributions sont présentées ci-dessous :

Quel est votre avis sur le projet d'arrêté préfectoral d'ouverture et de clôture de la chasse dans le département Du Pas-de--Calais pour la campagne 2023-2024?	Quelles sont vos observations?
Défavorable à l'arrêté	
Défavorable à l'arrêté	

L'arrêté fixant la période d'ouverture de la chasse pour la campagne 2023-2024 dans le Pas-de-Calais a été pris dans sa formulation soumise à la consultation du public, en application des articles L. 422-1, L. 423-1 et 2, L. 424-2 à 12, L. 425-15, R. 424-1 à 17, R. 425-1 à 17, R. 425-19 du code de l'environnement.